

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 241****13 février 2002****SOMMAIRE**

<b>Air ABC S.A., Grevenmacher</b> . . . . .	11558	<b>Mercure Participations S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11531
<b>Antarex International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11522	<b>Mercure Participations S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11531
<b>Antarex International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11522	<b>Montblanc Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11528
<b>Doubs Finances S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11542	<b>Montblanc International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11531
<b>Industria-Hospitalaria International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>Multinationale d'Intérêts Privés S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11532
<b>International New Media Publishers S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>Multinationale d'Intérêts Privés S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11532
<b>International New Media Publishers S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>New RIH Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11532
<b>International New Media Publishers S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>Nikos International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11533
<b>International New Media Publishers S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11530
<b>Invesco Euro-Stabil Asset Management Company S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11524	<b>Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11530
<b>Invesfin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	11524	<b>Omanix S.A.H., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	11532
<b>IRG Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11524	<b>Omnitec Participation S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11533
<b>JS Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	11524	<b>Omnitec Participation S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11534
<b>Kesera International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11525	<b>P.B.A. Development S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11541
<b>Kesera International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11525	<b>PARFIMO, Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11541
<b>Kesera International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11525	<b>Parafin S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11534
<b>Lux Floor S.A., Strassen</b> . . . . .	11526	<b>Parafin S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11535
<b>Luxnor S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11524	<b>Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	11535
<b>Luxpoint S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11523	<b>Parkway Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	11537
<b>M.S.T.S. S.A., Marina Science &amp; Technology and Services, Luxembourg</b> . . . . .	11527	<b>Pembroke S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11537
<b>MARCON S.A., Maritime Construction, Luxembourg</b> . . . . .	11527	<b>Pembroke S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11538
<b>Major International S.A.H., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	11527	<b>Philips International Finance S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	11531
<b>Manuflex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11526	<b>PLD Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	11546
<b>Manuflex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11526	<b>PLD Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	11547
<b>Marillo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11526	<b>Planète Maritime S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11551
<b>Match Centre S.A., Niederanven</b> . . . . .	11528	<b>Planète Maritime S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11551
<b>Match Sud, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	11528	<b>Planète Maritime S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11551
<b>Medpharm Investments S.A. Holding, Luxembourg</b> . . . . .	11529	<b>Poncellina Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11539
<b>Medpharm Investments S.A. Holding, Luxembourg</b> . . . . .	11529	<b>Poncellina Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11540
<b>Megatown International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11528	<b>Presto Plus S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11566
<b>Megatown International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	11528	<b>Princess Finanz Holding, Luxembourg</b> . . . . .	11532
		<b>Profibin A.G., Luxembourg</b> . . . . .	11548
		<b>Profibin A.G., Luxembourg</b> . . . . .	11548
		<b>Profibin A.G., Luxembourg</b> . . . . .	11548
		<b>Profibin A.G., Luxembourg</b> . . . . .	11548

Profibin A.G., Luxembourg . . . . .	11548	Seurope S.A., Luxembourg . . . . .	11555
Profilux II S.A., Capellen . . . . .	11551	Seurope S.A., Luxembourg . . . . .	11555
Profilux S.A., Capellen . . . . .	11547	Sofihold S.A., Luxembourg . . . . .	11559
ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11549	Sofind Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11559
ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11550	Soluxemco S.A., Luxembourg . . . . .	11560
ProLogis UK XIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11552	Somumines S.A., Luxembourg . . . . .	11558
ProLogis UK XIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11553	Sonic S.A., Luxembourg . . . . .	11560
Quest Capital S.A., Luxembourg . . . . .	11554	Soteg S.A., Luxembourg . . . . .	11562
Quest Capital S.A., Luxembourg . . . . .	11554	Sotrasi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11563
R & R Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	11556	Stadeco International S.A., Luxembourg . . . . .	11559
Remo S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	11547	Stadeco International S.A., Luxembourg . . . . .	11559
Renaissance Cruises S.A., Luxembourg . . . . .	11550	Stockwell Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11564
Requiem S.A., Luxembourg . . . . .	11529	Stockwell Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11564
Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A., Stras- sen . . . . .	11555	Talisman S.A.H., Luxembourg . . . . .	11564
Richemont Finance S.A., Luxembourg . . . . .	11553	Talisman S.A.H., Luxembourg . . . . .	11566
Richemont Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	11555	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	11560
Richemont Investments S.A., Luxembourg . . . . .	11555	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	11561
Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg . . . . .	11556	Timax S.A., Luxembourg . . . . .	11562
Richemont S.A., Luxembourg . . . . .	11548	TotalFinaElf Products & Services S.A., Luxem- bourg . . . . .	11563
Samia S.A., Luxembourg . . . . .	11557	Valcade Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11527
Samia S.A., Luxembourg . . . . .	11557	Vantico Group S.A., Luxembourg . . . . .	11554
Sautic Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	11525	Vittfari Charter Services S.A., Luxembourg . . . . .	11534
Seamax S.A., Luxembourg . . . . .	11558	Weho, S.à r.l., Roodt/Syre . . . . .	11556

**ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.257.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 octobre 2001*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giancarlo Stocchi, administrateur de société, demeurant à Castiglion Fibocchi (Italie), président  
Giuseppe Scortecchi, administrateur de société, demeurant à Castiglion Fibocchi (Italie), vice-président  
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63045/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.

**ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.257.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(63046/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.

**INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62829/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62830/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62831/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**INDUSTRIA-HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INDUSTRIA-HOSPITALARIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur- Délégué

(62828/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**LUXPOINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippman.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration en date 24 avril 2001*

En date du 24 avril 2001, les administrateurs de la société LUXPOINT S.A. se sont réunis et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

- La démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Nicolas Muller, notifiée par lettre du 6 mars 2001 est acceptée. Ce dernier restera néanmoins en poste comme administrateur.

- Monsieur Christian Gillen est nommé administrateur délégué de la société. La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Gillen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2001, vol. 321, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(62858/597/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**INVESCO EURO-STABIL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.553.

Le rapport de liquidation de F.C.P. INVESCO EURO-STABIL BOND pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 avril 2001 (date de liquidation), enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(62833/007/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**INVESFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 62.666.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(62834/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**IRG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.292.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62836/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**JS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 67.812.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

(62839/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**LUXNOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.811.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

LUXNOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62857/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.208.

—  
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KESERA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62840/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.208.

—  
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KESERA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62841/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.208.

—  
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

KESERA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62842/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SAUTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 19.441.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2000, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Birgit Mines-Honneff, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, MM. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour SAUTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62945/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MANUFLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 66.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62864/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MANUFLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 66.128.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 19 juin 2001*

- La valeur nominale des actions est supprimée
- Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62865/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**LUX FLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.017.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

*Pour la société*

Signature

(62856/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MARILLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 56.074.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2001*

- La valeur nominale des actions est supprimée
- Le capital social de la société de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) est converti en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital est augmenté à EUR 32.000,- (trente-deux mille).

- L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille) représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62866/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MAJOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 28.672.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(62862/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**M.S.T.S. S.A., MARINA SCIENCE & TECHNOLOGY AND SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 68.134.

Les bilans au 31 décembre 1999 et 2000 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

M.S.T.S. S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

(62867/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MARCON S.A., MARITIME CONSTRUCTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 61.471.

Les bilans au 31 décembre 1998, 1999 et 2000 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

MARITIME CONSTRUCTION S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

(62868/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**VALCADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 80.918.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2001*

- Monsieur René Haner, né le 14 janvier 1924, gérant de fortune, domicilié 15, rue de l'Athénée, CH-1206 Genève, est nommé en tant qu'administrateur de type B en remplacement de Monsieur Mohamed Salah Abdelaziz. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

- Monsieur Marc Hubert Tripet, né le 17 novembre 1931, administrateur de société, domicilié 4, avenue Calas, CH-1206 Genève, est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de type B. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

- Messieurs Roger Caurla et Alain Vasseur sont désignés en tant qu'administrateur de type A.

Certifié sincère et conforme

Pour VALCADE HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62974/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Niederanven.  
R. C. Luxembourg B 11.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MATCH CENTRE S.A.

Signature

(62869/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MATCH SUD, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 22.970.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MATCH SUD, S.à r.l.

Signature

(62870/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.435.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, vol. 558, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62878/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 54.293.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62873/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 54.293.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62874/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---



**MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 64.511.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 52, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62871/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 64.511.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé de continuer l'activité de la société malgré que les pertes cumulées au 31 décembre 2000 dépassent les trois quarts du capital social.

- l'Assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

- Résultats reportés au 31 décembre 2000	- 412.064,30 CHF
- Résultat de l'exercice 2000	- 549.246,75 CHF
- Solde à reporter . . . . .	- 961.311,05 CHF

- l'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer,

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000;

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer,

jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;

- l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62872/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**REQUIEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 27.969.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société en date du 5 septembre 2001:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 2001 est reportée à une date ultérieure;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'Assemblée Générale ajournée.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

*Secrétaire de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62934/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.815.

Le 28 septembre 2001, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., anciennement NORTHERN TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée est présidée par M. Esther Boers-de Vries.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Gé van der Fits.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Melle Antoinette Otto.

Les actionnaires représentés en vertu de procurations à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces actionnaires ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président déclare le suivant:

1. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les sept cent huit millions neuf cent vingt-trois (708.923) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société de sept cent huit millions neuf cent vingt-trois mille (708.923.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1998;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et qui a clôturé le 31 décembre 1998.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 1998 et le compte de pertes et profits pour la période concernée, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée constate que le compte de pertes et profits montre une perte, s'élevant à US\$ 158.000,- pour la période concernée.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 1998.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Faite et exécutée au Luxembourg, le 28 septembre 2001

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

(62888/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.815.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

NORTEL NETWORKS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(62889/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**MERCURE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 16.294.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62875/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MERCURE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 16.294.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 mai 2001*

- Le capital social de la société de LUF 823.000.000,- (huit cent vingt trois millions) est converti en EUR 20.401.637,09 (vingt millions quatre cent un mille six cent trente sept euros neuf cents).

- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 20.401.637,09 (vingt millions quatre cent un mille six cent trente sept euros neuf cents) représenté par 82.300 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2001, vol. 557, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62876/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MONTBLANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.436.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, vol. 558, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62879/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.334.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001, le mandat du Commissaire aux Comptes KPMG FIDES PEAT, Suisse, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. J. Harry Freese, licencié en sciences économiques, administrateur-délégué, adresse professionnelle: Philips Be-  
teiligungs A.G., Direktion, 140, Allmendstrasse, Postfach 670, CH-8027 Zurich; G.P.M. Van Brussel, juriste, adresse pro-  
fessionnelle: Philips International B.V., Corporate Legal Department, Building VO-1, Groenewoudseweg, P.O. Box 218  
NL-5600 MD Eindhoven; Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxem-  
bourg et Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

*Pour PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A.*

*Société anonyme holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62910/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.405.

—  
Le bilan au 30 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62880/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.405.

—  
Le bilan au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62881/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**NEW RIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.420.

—  
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62885/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**OMANIX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 63.183.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(62890/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PRINCESS FINANZ HOLDING.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 49.012.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

(62918/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**NIKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 31.168.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 septembre 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 26 septembre 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 27 septembre 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62887/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.392.

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OMNITEC PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.392, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 9 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 21 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Ady Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Kockelscheuer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Kieffer, industriel, demeurant à Bridel.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Pierre-Emile Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Mil Kieffer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 6 des statuts - Droits de préemption particuliers, alinéa 1<sup>er</sup>.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de modifier dans l'article 6 des statuts le premier alinéa des dispositions relatives aux 'Droits de préemption particuliers' comme suit:

**'Art. 6. Droits de préemption particuliers. 1<sup>er</sup> alinéa.** Par dérogation au 'droit de préemption général' arrêté ci-avant, les droits de préemption particuliers suivants sont stipulés entre les actionnaires:

- Monsieur Ady Kieffer concède à son fils Pierre-Emile Kieffer et réciproquement Monsieur Pierre-Emile Kieffer concède à Monsieur Ady Kieffer un droit de préemption prioritaire pour le rachat des actions qu'ils détiennent.

- Monsieur Pierre Kieffer concède à son fils Mil Kieffer et réciproquement Monsieur Mil Kieffer concède à Monsieur Pierre Kieffer un droit de préemption prioritaire pour le rachat des actions qu'ils détiennent.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kieffer, P. Kieffer, P.-E. Kieffer, M. Kieffer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Baden.

(62891/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62892/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PARAFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.667.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(62893/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**VITTFARI CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 74.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2000 que le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Raymond Van Herck comme administrateur-délégué de la société et la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., sise à Luxembourg, comme «dirigeant maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et des ses lois modificatives.

Luxembourg, le 9 mars 2000.

VITTFARI CHARTER SERVICES S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62983/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PARAFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.667.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(62894/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 80.414.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of September.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PARKWAY S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under Section B number 71.865.

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 20th of September 2001.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of PARKWAY EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register, under section B, number 80.414, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 24th of January 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from its current value of one hundred thirteen million five hundred forty-two thousand Euro (EUR 113,542,000.-) up to three hundred fifty-four million one hundred and three thousand one hundred Euro (EUR 354,103,100.-) through the issue of nine million six hundred twenty-two thousand four hundred forty-four (9,622,444) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All of the nine million six hundred twenty-two thousand four hundred forty-four (9,622,444) shares have been subscribed by PARKWAY S.A., prenamed at a total price of two hundred forty million five hundred sixty-one thousand one hundred Euro (EUR 240,561,100.-) allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all two (2) shares with a par value of one Euro (1.-) per share of WHITE HORSE PARKWAY LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland and having its registered office at 14 Clyde Road, Dublin 4, Ireland and recorded under the registration number 346939. WHITE HORSE PARKWAY LIMITED has a total share capital of two Euro (EUR 2.-), represented by two (2) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-).

If according to the national law of WHITE HORSE PARKWAY LIMITED of which the shares are contributed to the Company, supplementary formalities are required in order to implement the transfer of such shares, PARKWAY S.A., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of two hundred forty million five hundred sixty-one thousand one hundred Euro (EUR 240,561,100.-) of the contributed shares of WHITE HORSE PARKWAY LIMITED as detailed here above.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital, article 6 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred fifty-four million one hundred and three thousand one hundred Euro (EUR 354,103,100.-) represented by fourteen million one hundred sixty-four thousand one hundred twenty-four (14,164,124) shares, with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each.»

*Capital due exemption request*

Considering that through the present contribution, the Company obtains more than 75 % of the share capital of WHITE HORSE PARKWAY LIMITED, the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARKWAY S.A., une société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare,

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 20 septembre 2001.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée PARKWAY EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80.414, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de cent treize millions cinq cent quarante-deux mille euros (EUR 113.542.000,-) jusqu'à trois cent cinquante-quatre millions cent trois mille cent euros (EUR 354.103.100,-) par l'émission de neuf millions six cent vingt-deux mille quatre cent quarante-quatre (9.622.444) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des neuf millions six cent vingt-deux mille quatre cent quarante-quatre (9.622.444) parts sociales a été souscrite par PARKWAY S.A., prénommée, à un prix total de deux cent quarante millions cinq cent soixante et un mille cent euros (EUR 240.561.100,-) affectés au capital social.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de deux (2) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1,-) par action de WHITE HORSE PARKWAY LIMITED, une société constituée selon les lois irlandaises, ayant son siège social à 14 Clyde Road, Dublin 4, Irlande et enregistrée sous le numéro 346939. WHITE HORSE PARKWAY LIMITED a un capital social de deux euros (EUR 2,-), représenté par deux (2) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

Si, conformément au droit national de WHITE HORSE PARKWAY LIMITED, dont les actions sont contribuées à la Société, des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, PARKWAY S.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

A été soumise au notaire soussigné, la preuve de l'existence et de la valeur de deux cent quarante millions cinq cent soixante et un mille cent euros (EUR 240.561.100,-) des actions contribuées de WHITE HORSE PARKWAY LIMITED tel qu'il en est donné détail ci-dessus.

*Deuxième résolution*

A la suite des deux augmentations de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent cinquante-quatre millions cent trois mille cent euros (EUR 354.103.100,-) représenté par quatorze millions cent soixante-quatre mille cent vingt-quatre (14.164.124) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Requête en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que par le présent apport, la Société obtient plus de 75 % du capital social de WHITE HORSE PARKWAY LIMITED, cette société ayant pour lieu de gestion effective et/ou pour siège statutaire un des pays membres de l'Union européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 131S, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(62898/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PARKWAY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.414.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1126 du 21 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

Signature

(62899/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.777.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PEMBROKE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 24.777, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 août 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 325 du 22 novembre 1986.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 29 septembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 688 du 28 août 2001

numéro 737 du 7 septembre 2001

b) au Lëtzebuenger Journal

du 28 août 2001

du 7 septembre 2001.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000 au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29 EUR).

2) Réduction du capital de la société pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit quarante euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) par la création d'une réserve spéciale de conversion Euro.

3) Annulation des quinze mille (15.000) actions existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de quinze mille (15.000) actions nouvelles, libellées en Euro et sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions supprimées.

4) Suppression pure et simple de toute référence au capital autorisé dans les statuts (sa durée légale d'existence arrivant à échéance le 14 novembre 1991).

5) Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 15.000 actions représentant l'intégralité du capital social, 7.800 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Le capital social est ainsi converti de quinze millions de francs (15.000.000,- LUF) à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social pour le ramener de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) par la création d'une réserve spéciale de conversion en euros et l'affectation d'un montant de mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (1.840,29 EUR) à cette réserve.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les quinze mille (15.000) actions existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) et de créer quinze mille (15.000) actions nouvelles libellées en euros sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées. Les quinze mille (15.000) actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société contre annulation des anciennes actions.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.'

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, A. Uhl, I. Bastin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 131S, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

F. Baden.

(62908/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62909/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**PONCELLINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. PONCELLINA S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.339.

L'an deux mille un, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PONCELLINA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 47.339, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 308 du 20 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 4 mai 2001.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Ricardo Portabella Peralta, administrateur de sociétés, demeurant à Cologny,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la raison sociale de la société en PONCELLINA HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de six cent mille euros (EUR 600.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.156.250,-) à un million sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.756.250,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Renonciation de l'actionnaire minoritaire pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription.

4. Souscription et libération intégrale en numéraire des 24.000 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

6. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.'

7. L'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2000 se terminera le 31 décembre 2001.

8. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société qui se tiendra dorénavant le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.

9. Modification subséquente de l'article 8 des statuts.

10. Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Joë Lemmer.

11. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement du précédent.

12. Décharge à donner à l'Administrateur-démissionnaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de PONCELLINA S.A. en PONCELLINA HOLDING S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

'**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de PONCELLINA HOLDING S.A.'

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille euros (600.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (1.156.250,- EUR) à un million sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (1.756.250,- EUR) par la création et l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée admet la société LAUREN BUSINESS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques à la souscription des vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société LAUREN BUSINESS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2001, ci-annexée.

Les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de six cent mille euros (600.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

'**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (1.756.250,- EUR) représenté par soixante-dix mille deux cent cinquante (70.250) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.'

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

'**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.'  
L'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2000 se terminera le 31 décembre 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra dorénavant le troisième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts comme suit:

'**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.'

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joë Lemmer de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Monsieur Pascal Pierret, responsable de gestion, demeurant à B-6700 Arlon, 63, rue du Vicinal.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

*Septième résolution*

L'assemblée donne décharge à l'Administrateur démissionnaire.

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 330.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Portabella Peralta, C. Waucquez, S. Pasti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, vol. 131S, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Baden.

(62916/200/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**PONCELLINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62917/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.543.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A.

Signatures

Administrateurs

(62895/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**P.B.A. DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R. C. Luxembourg B 50.384.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.B.A DEVELOPMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 14 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 19 juin 1995,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg de date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 23 février 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 50.384.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

Le président nomme secrétaire, Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le bureau de l'assemblée étant constituée, le président prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Convertir la devise du capital social en Euros, réduire la valeur nominale des actions à EUR 3,10 chacune, d'augmenter le nombre d'actions à 10.000 (dix mille) actions et modifier en conséquence l'article cinq des statuts de la société;

2. Statuer sur un capital autorisé de trente six mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois Euros et dix cent (EUR 3,10) chacune.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social en Euros et de réduire la valeur nominale de chaque actions à Euros 3,10 et d'augmenter le nombre d'actions à 10.000 (dix mille) actions, par incorporation au capital social de la différence d'EUR 13,31 (treize Euros et trente et un cents) des résultats reportés, et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à Euros trente un mille (EUR 31.000,-) représenté par 10.000 (dix mille) actions chacune d'une valeur de EUR 3,10 (trois Euros et dix cents) chacune».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser pendant une période d'un mois à partir des présentes le Conseil d'administration à augmenter le capital souscrit à trente six mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois Euros et dix cents (EUR 3,10) chacune. L'augmentation du capital sera émise sous forme d'actions avec une prime d'émission de

deux cent mille quatre cent vingt et un Euros et quarante-sept cents (EUR 200.421,47). Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscriptions des actions à émettre. Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant cette augmentation de capital. Une fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit, il fera adapter l'article 5 des statuts à la modification intervenue en même temps.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois Euros et dix cents (EUR 3,10).

Le capital autorisé de la société est fixé à trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois Euros et dix cents (EUR 3,10) chacune. L'augmentation du capital sera souscrite par l'émission d'actions nouvelles avec une prime d'émission de deux cent mille quatre cent vingt et un Euros et quarante-sept cents (EUR 200.421,47). Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscriptions des actions à émettre. Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant cette augmentation de capital. Une fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit, il fera adapter l'article 5 à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, M. Capurso, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 131S, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2001.

P. Bettingen.

(62907/202/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**DOUBS FINANCES S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler.

2.- Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée DOUBS FINANCES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Titre II.- Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le montant du capital souscrit est de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès la constitution de la société et pendant une période renouvelable prenant fin cinq ans après la date de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte constitutif, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

### **Titre III.- Administration, Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaire ou non. Les sociétés peuvent faire partie du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

**Art. 10.** En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qui le remplace.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12.** Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie: accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

**Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions.

Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

#### **Titre IV.- Assemblées générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le deuxième vendredi du mois de janvier à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

**Art. 17.** Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

**Art. 18.** L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### **Titre V.- Année sociale**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20.** L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

**Art. 21.** L'excédent tel qu'il résulte des comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation



du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

#### **Titre VI.- Généralités**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications qui lui ont été apportées ultérieurement, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente septembre 2002.

La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2003.

##### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Edmond Ries, prénommé, deux cents actions .....	200
2.- Monsieur Claude Schmitz, prénommé, cent cinquante actions. ....	150
Total: trois cent cinquante actions .....	<u>350</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

##### *Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007:

- 1.- Monsieur Edmond Ries, Expert-comptable, demeurant à Bertrange.
- 2.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler.
- 3.- Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.

##### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 131S, fol. 82, case 7. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

J. Elvinger.

(63000/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.

**PLD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.198.

In the year two thousand one, on the twentieth of September.  
Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, a company organized and existing under the law of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 USA, duly represented by Mrs Cadige Azzeddine, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Amsterdam, on 19th September 2001

and

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by Mrs Cadige Azzeddine, previously named, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg on 19th September 2001.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as sole shareholders of PLD FINANCE, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.198, the 'Company'), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 July, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 816 of 3rd November 1999, have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholders decide to amend the corporate purpose of the Company.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

'The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.'

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation**

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société créée et existant sous la loi des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

dûment représentée par Madame Cadige Azzeddine, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 19 septembre 2001

et

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Cadige Azzeddine, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de PLD FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 71.198, la 'Société'), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 816 du 3 novembre 1999, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 3 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:  
'La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Azzeddine, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 131S, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

F. Baden.

(62914/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PLD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62915/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 31.772.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROFILUX S.A.

Signature

(62924/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**REMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 36.264.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2001, vol. 321, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour REMO S.A.

Signature

(62932/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFIBIN A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62919/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFIBIN A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62920/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFIBIN A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62921/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFIBIN A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62922/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFIBIN A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62923/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RICHEMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.576.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62936/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.108.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of September.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a U.S. company, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Country of Newcastle, USA,

duly represented by its manager Mr Peter Cassells, company director, residing in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.108) (the 'Company'), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 797 of 26 October 1999 and which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 December, 1999, published in the Mémorial C, No. 229 of 25 March, 2000, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euros) so as to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 412,500.- (four hundred and twelve thousand five hundred euros) by the creation and issuance of 16,000 (sixteen thousand) new shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The new shares are subscribed by the sole shareholder ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, here represented by Mr Peter Cassells, previously named.

The shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of EUR 400,000.- (four hundred thousand euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholders decides to exchange the existing sixteen thousand five hundred (16,500) shares of twenty-five euros (25.- EUR) against one hundred and sixty-five (165) shares of two thousand five hundred euros (2,500.- EUR) each.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

'**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four hundred and twelve thousand five hundred euros (412,500.- EUR) represented by one hundred and sixty-five (165) Shares with a par value of two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.'

*Estimate of costs*

The appearing person estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 240,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation**

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société de droit américain, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Country of Newcastle, USA,

dûment représentée par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.108), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 797 du 26 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné le 24 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 229 du 25 mars 2000, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) par la création et l'émission de seize mille (16.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sont souscrites par l'associée unique ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, ici représentée par Monsieur Peter Cassells, prénommé.

Les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'associée décide d'échanger les seize mille cinq cents (16.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) contre cent soixante-cinq (165) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500,- EUR) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) représenté par cent soixante-cinq (165) parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.'

*Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire à environ 240.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 86, case 12. – Reçu 161.360 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Baden.

(62926/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62927/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 70.919.

Le bilan au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

(62933/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PROFILUX II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Capellen.  
R. C. Luxembourg B 37.196.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PROFILUX II S.A.

Signature

(62925/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.608.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2000 que:

Monsieur Pascal Collard, jurist, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Lebbe, employé privé, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, démissionnaire.

Son mandat sera confirmé lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62911/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.608.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 avril 2000 que:

La démission de Monsieur Marc Libouton en sa qualité de Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge de sa gestion, lui est accordée avec effet immédiat.

Est élu au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, Madame Ana De Sousa, comptable établie au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de l'an 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62912/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PLANETE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.608.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 Octobre 2001 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

- Madame Daniela Panigada, directeur financier, établie au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 Octobre 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social en date du 12 Octobre 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement, sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou

la contre-valeur en devises) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62913/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**ProLogis UK XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.941.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of September.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KINGSPARK HOLDING S.A., having its registered office at Luxembourg, 69, route d'Esch, duly represented by one of its directors Mr Peter Cassells, company director, residing in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis UK XIX, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 70.941) (the 'Company'), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 764 of 14th November 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 350,000.- (three hundred and fifty thousand Pounds) so as to raise it from GBP 10,000.- (ten thousand Pounds) to GBP 360,000.- (three hundred and sixty thousand Pounds) by the creation and issuance of 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares of a par value of GBP 20.- (twenty Pounds) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The new shares are subscribed by the sole shareholder KINGSPARK HOLDING S.A. here represented by Mr Peter Cassells, previously named.

The shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of GBP 350,000.- (three hundred and fifty thousand Pounds) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to exchange the existing eighteen thousand (18,000) shares of twenty Pounds (20.- GBP) against three hundred and sixty (360) shares of one thousand Pounds (1,000.- GBP) each.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

'**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three hundred and sixty thousand Pounds (360,000.- GBP) represented by three hundred and sixty (360) Shares with a par value of one thousand Pounds (GBP 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.'

*Estimate of costs*

The appearing person estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 300,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KINGSPARK HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch.

dûment représentée par un de ses administrateurs Monsieur Peter Cassells, administrateurs de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis UK XIX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 70.941), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 6 juillet 1999, publié



au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 764 du 14 octobre 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante mille Livres Sterling (350.000,- GBP) pour le porter de dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) à trois cent soixante mille Livres Sterling (360.000,- GBP) par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sont souscrites par l'associée unique KINGSPARK HOLDING S.A., ici représentée par Monsieur Peter Cassells, prénommé.

Les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante mille Livres Sterling (350.000,- GBP) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'associée décide d'échanger les dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) contre trois cent soixante (360) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (1.000,- GBP) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent soixante mille Livres Sterling (GBP 360.000,-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.'

*Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire à environ 300.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 86, case 11. – Reçu 224.074 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Baden.

(62928/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**ProLogis UK XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62929/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.413.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62937/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**QUEST CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.373.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2001*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, économiste, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de leur poste d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62930/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**QUEST CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.373.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(62931/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**VANTICO GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.959.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, à Luxembourg, le 3 octobre 2001, que:

- PricewaterhouseCoopers a été révoqué en tant que commissaire aux comptes de la Société; et

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon in L-8009 Strassen, Luxembourg a été nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société relatives aux comptes sociaux pour l'exercice social clos en 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62976/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 26.118.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

RESTAURANTS LE CHESNOY S.A.

Signature

(62935/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RICHEMONT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.429.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62938/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RICHEMONT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.202.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62939/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 70.737.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 15 juin 2000*

3. L'Assemblée constate que l'intégralité du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62949/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 70.737.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62950/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.422.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, vol. 558, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62940/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**R & R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.822.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(62941/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**WEHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS HOFFMANN-SCHWALL, S.à r.l.)**

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 6.860.

L'an deux mille un, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Diane Hoffmann, employée privée, née à Luxembourg, le 13 mai 1960, épouse de Monsieur Gilbert Welter, demeurant à L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.

2.- Monsieur Laurent Welter, étudiant, né à Luxembourg, le 24 juillet 1981, demeurant à L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS HOFFMANN-SCHWALL, S.à r.l. avec siège social à L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville, R.C. Luxembourg section B numéro 6.860, a été constituée sous la forme d'une société en nom collectif sous la dénomination de ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL, société en nom collectif, suivant acte reçu par le notaire Eugène Champagne, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 16 novembre 1934, publié au Mémorial C numéro 79 du 17 décembre 1934,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Pierre Metzler, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 15 novembre 1964, publié au Mémorial C numéro 117 du 21 décembre 1964,

transformée en société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par ledit notaire Pierre Metzler, en date du 26 août 1966, publié au Mémorial C, numéro 129 du 1<sup>er</sup> octobre 1966, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1972, et la dénomination a été changée en ETS HOFFMANN-SCHWALL, SUCC. ANTOINE HOFFMANN-SCHMIT & CIE, suivant acte sous seing privé daté du 6 novembre 1972, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1973,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie:

- en date du 27 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 13 du 17 janvier 1989,

- en date du 27 octobre 1988, contenant l'adoption de la dénomination SOCIETE IMMOBILIERE HOFFMANN-SCHWALL, S.à r.l., publié au Mémorial C numéro 14 du 18 janvier 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 169 du 20 avril 1993,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Tom Metzler, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 917 du 18 décembre 1998;

- Que le capital social est fixé à sept millions quatre cent mille francs (LUF 7.400.000,-), représenté par sept cent quarante (740) parts sociales de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune;

- Que les comparants, suite à une donation, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent du répertoire, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en WEHO, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Dénomination.** La société porte la dénomination de WEHO, S.à r.l.».

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville, à L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art 4. Siège social.** Le siège social est établi à Roodt-sur-Syre.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer gérante administrative et technique de la société:  
Madame Diane Hoffmann, employée privée, épouse de Monsieur Gilbert Welter, demeurant à L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hoffmann, G. Welter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2001, vol. 515, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2001.

J. Seckler.

(62947/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SAMIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 57.491.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 19 avril 2001*

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62943/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SAMIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 57.491.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(62944/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SEAMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 64.363.

Le bilan au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 septembre 2001.

SEAMAX S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

(62948/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SOMUMINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 5.631.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SOMUMINES S.A.

Signature

*Administrateur*

SOGEMINDUS S.A.

*Administrateur*

Signatures

(62951/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**AIR ABC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.  
R. C. Luxembourg B 20.418.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2001*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 11 mai 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- sont nommés administrateurs pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003:

Monsieur Paul Pauletto, demeurant à Rameldange

Monsieur Thordur Saemundsson, demeurant à Munsbach

Madame Yvette Moos, demeurant à Rameldange

- les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

- est nommée commissaire aux comptes pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

- le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat

- conversion du capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF (40,3399) . . . . . 30.986,69 EUR

Le capital social de 30.986,69 EUR est représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Grevenmacher, le 11 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 558, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63027/503/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.

---

**SOFIHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 57.244.

Société Anonyme constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C N° 103 du 4 mars 1997.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIHOLD S.A.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

(62952/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SOFIND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 55.459.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SOFIND HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateurs*

(62953/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**STADECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 83.732.

—  
*Extrait de l'A.G. Ordinaire du 27 septembre 2001 au siège de la société*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC a été reconduit pour l'exercice 2001.

Le capital social a été converti en euros et augmenté par incorporation des réserves dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998; cette conversion se fera avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le montant du capital social est de 31.000,- €.

Aux fins de publication

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62958/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**STADECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 83.732.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

*Pour STADECO INTERNATIONAL S.A.*

*Mme Rantzas / M. Castreuil / ECTA S.A.*

*Les Administrateurs*

*FIDUCIAIRE BEFAC*

*Commissaire aux comptes*

(62959/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SOLUXEMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 72.440.

Société Anonyme constituée suivant acte notarié en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial C N° 14 du 5 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

SOLUXEMCO S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(62954/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**SONIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.122.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SONIC S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(62955/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.367.

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.367, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 431 du 16 septembre 1993.

Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 26 mai 2000, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 7 novembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 219.013,31 (deux cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

2) Souscription et libération du montant de l'augmentation de capital.

3) Fixation d'une valeur nominale à EUR 200,- (deux cent euros) par action.

4) Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées en varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents (219.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

*Souscription et libération*

L'augmentation de capital est souscrite dans la proportion de leur participation actuelle dans la société par les deux actionnaires savoir:

- La société TYRON FINANCIAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Main Street, Road Town, ici représentée par Madame Patricia Evrard en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2001:

cent soixante-quinze euros vingt et un cents ..... 175,21 EUR

- La société BANCA DEL GOTTARDO, ayant son siège social à Lugano, Viale S. Franscini, ici représentée par Madame Patricia Evrard en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2001:

deux cent dix-huit mille huit cent trente-huit euros dix cents ..... 218.838,10 EUR

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents (219.013,31 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la désignation de valeur nominale des actions à deux cents euros (200,- EUR) par action.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.»

Le capital autorisé étant venu à expiration, les dispositions y relatives dans l'article 3 des statuts sont supprimées purement et simplement.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 150.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 87, case 3. – Reçu 88.350 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Baden.

(62965/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62966/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**SOTEG S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.723.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom Dienstag, dem 8. Mai 2001 um 10.30 Uhr*

Der Verwaltungsrat der SOTEG S.A. hat am 8. Mai 2001 anschließend an die ordentliche Generalversammlung um 10.30 Uhr im Sitzungssaal des Centre administratif de la Porte Neuve, 19, boulevard Royal in Luxembourg (5. Stockwerk, Saal 512) mit folgender Tagesordnung getagt:

2. Bestätigung von Herrn Jean Lucius als «administrateur-délégué».

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung ist der Verwaltungsrat nur beschlußfähig, wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Da diese Bedingung erfüllt ist, kann der Verwaltungsrat tagen und verbindlich beschließen.

2. Bestätigung von Herrn Jean Lucius als «administrateur-délégué».

Aufgrund der 5. Entschliessung der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2001 unterbreit der Präsident Marco Hoffmann dem Verwaltungsrat den Vorschlag Herrn Jean Lucius als «administrateur-délégué» zu benennen und gleichzeitig ihm jegliche Vollmachten zu verleihen betreffend der Leitung der Tagesgeschäfte der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft was diese Leitung der Tagesgeschäfte anbelangt.

Dieser Vorschlag wird vom Verwaltungsrat einstimmig angenommen.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour extrait conforme

M. Hoffmann

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62956/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**TIMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.518.

*Extrait du Procès-Verbal*

L'Assemblée générale de la société anonyme TIMAX S.A. réunie au siège social le 16 juillet 2001 a pris les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euro du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de trente-six millions de francs belges (BEF 36.000.000,-) s'élève à huit cent quatre-vingt douze mille quatre cent seize euros soixante-seize cents (EUR 892.416,76) représenté par 36.000 actions avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros trente et un cents (EUR 7.583,31) pour le porter à neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Libération - Paiement*

L'Assemblée décide d'accepter la libération et le paiement intégral du montant d'augmentation du capital par incorporation de réserves à concurrence de sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros trente et un cents (EUR 7.583,31) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun au prorata de sa participation actuelle dans la société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour extrait conforme et sincère

H. de Graaf

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62968/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Signature.

(62957/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**TotalFinaElf PRODUCTS & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.365.

Constituée le 20 décembre 1995 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 109 du 2 mars 1996, modifiée suivant acte contenant en outre le changement de dénomination de FINA LUXEMBOURG S.A. en TOTALFINA PRODUCTS & SERVICES, reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, publié au Mémorial du 15 décembre 1999, sous le N°962, et modifiée suivant acte contenant en outre le changement de dénomination de TOTALFINA PRODUCTS & SERVICES en TotalFinaElf PRODUCTS & SERVICES, reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 2 janvier 2001, en cours de publication au Mémorial C.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 septembre 2001*

*Titres et Pouvoirs***1. Directeur Général**

Le conseil d'administration décide de retirer le titre de Directeur Général, attribué à Monsieur C. Baer et les pouvoirs lui attribués par le conseil d'administration du 21 mars 2000, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Le conseil d'administration attribue le titre de Directeur Général à Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart, demeurant à L-1952 Luxembourg, 14, rue Nina et Julien Lefèvre.

Dans les limites de l'article 16 des statuts qui requièrent la signature conjointe de deux mandataires pour les engagements dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur Xavier Dumont de Chassart, directeur général, est chargé, conformément à l'art. 10 des statuts, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2001, de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, conformément avec

- un administrateur,
- le directeur,
- un autre mandataire désigné par le conseil d'administration.

Le directeur général aura notamment les pouvoirs et les attributions suivants:

a) Il assurera la gestion journalière de la société en conformité avec les statuts, la politique générale et dans le cadre des budgets arrêtés par le conseil d'administration.

b) Chaque mois le directeur général soumet aux membres du conseil d'administration un rapport, dans une forme arrêtée par le conseil d'administration, sur l'activité de la société. En outre le directeur général prépare le reporting et les comptes annuels.

c) Le directeur général ne pourra prendre les décisions suivantes qu'après concertation avec le directeur:

- (i) reprise ou abandon de nouvelles branches d'activité;
- (ii) création ou suppression de filiales;
- (iii) acquisition ou création d'autres entreprises et acquisition ou vente de participations dans d'autres entreprises;
- (iv) engagement et congédiement de personnel;
- (v) conclusion, résiliation ou changement fondamental de contrats d'entreprise;
- (vi) investissements dépassant le budget approuvé par le conseil d'administration;
- (vii) prêts ou crédits, cautionnements, garanties ou engagements similaires;
- (viii) acquisition, vente, hypothèques ou droits similaires de propriétés dépassant le budget approuvé;
- (ix) accorder ou supprimer les procurations et droit de signature.

Les points qui précèdent nécessitent l'accord préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut ajouter des points à cette liste.

**2. Mandataire**

Le conseil désigne, en application de l'article 10 et 16 des statuts, la personne suivante en tant que mandataire:

- Monsieur Michel Van Eycken, demeurant à 25, rue Gergel, à 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique.

Pour extrait conforme

E. de Menten de Horne

Président

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62970/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**STOCKWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 40.220.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2001*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62960/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**STOCKWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 40.220.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateurs

(62961/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

**TALISMAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.664.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TALISMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.664, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 162 du 19 juillet 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 127 du 12 mai 1984.

L'Assemblée est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2000 au cours de 1,- euro pour LUF 40,3399, le nouveau capital de la société s'élevant à EUR 371.840,29.

2. Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf centimes) à EUR 380.000,- (trois cent quatre vingt mille euros) par incorporation partielle des résultats reportés à concurrence de EUR 8.159,71 (huit mille cent cinquante-neuf euros et soixante et onze centimes) sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Annulation des 15.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- et création de 15.000 actions libellées en EUR sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

4. Augmentation de capital par incorporation des avances actionnaires à concurrence de EUR 1.135.000,- (un million cent trente-cinq mille euros) pour le porter de son montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre vingt mille euros) à EUR 1.515.000,- (un million cinq cent quinze mille euros) par la création de 45.000 (quarante-cinq mille) actions nouvelles libellées en EUR sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces 45.000 actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires au prorata de leurs avances qu'ils incorporent au capital.

5. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

6. Modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

7. Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

8. Renumérotation des articles en conséquence.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2000 au cours de 1,- EUR=40,3399 LUF.

Le capital social est ainsi converti de son montant actuel de quinze millions de francs (15.000.000,- LUF) en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29 EUR).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille cent cinquante-neuf euros soixante et onze cents (8.159,71 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) à trois cent quatre vingt mille euros (380.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie des résultats reportés.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la Société arrêté au 31 mars 2001, lequel restera annexé aux présentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'annuler les quinze mille (15.000) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) et de créer quinze mille (15.000) actions nouvelles libellées en euros sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées. Les quinze mille (15.000) actions nouvelles sont attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société contre annulation des anciennes actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent trente-cinq mille euros (1.135.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt mille euros (380.000,- EUR) à un million cinq cent quinze mille euros (1.515.000,- EUR) par incorporation des avances actionnaires à due concurrence et par la création et l'émission de quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires au prorata des avances qu'ils incorporent au capital, savoir:

- 44.979 actions sont souscrites par FINANCIERE DU BENELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Eric Lacoste, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2001, qui restera ci-annexée.

- 21 actions sont souscrites par DOT FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 2001, qui restera ci-annexée.

Les quarante-cinq mille (45.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital de partie d'une avance actionnaires d'un montant d'un million cent trente-cinq mille euros (1.135.000,- EUR).

L'avance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la FIDUCIAIRE GLACIS, Société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 13 septembre 2001, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«La valeur effective des apports décrits ci-dessus correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 45.000 actions de TALISMAN S.A. à émettre en contrepartie, c'est à dire EUR 1.135.000,-.»

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quinze mille euros (1.515.000,- EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées sauf limitation légale.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que la durée de la société sera désormais illimitée et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire. Les articles qui suivent seront renumérotés en conséquence.

*Huitième résolution*

L'assemblée constate que la deuxième phrase de l'article 9 tel que renuméroté est périmée et décide de la supprimer purement et simplement.

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présentes augmentations de capital, approximativement à la somme de 580.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bastin, D. Maton, E. Lacoste, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 131S, fol. 75, case 3. – Reçu 457.858 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

F. Baden.

(62962/200/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**TALISMAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(62963/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2001.

---

**PRESTO PLUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme CHRYSALIDE HOLDING, avec siège social à L-2015 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Jamen Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg le 21 septembre 2001, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2) Monsieur Patrick Pajtler, gérant de restaurant, demeurant à L-7270 Helmsange, 14, avenue du Général Patton.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PRESTO PLUS S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la restauration, traiteur et vente de plats à emporter ainsi que la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de septembre à 12.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) CHRYSALIDE HOLDING, prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2) Monsieur Patrick Pajtler, prédit, une action .....	1
<b>Total: cent actions .....</b>	<b>100</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 65.000,- francs.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Patrick Pajtler, gérant de restaurant, demeurant à L-7270 Helmsange, 14, avenue du Général Patton,
- La société FIDUFRANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal,
- La société BRI, S.à r.l., avec siège social à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

Monsieur Patrick Pajtler, prédit, est nommé administrateur-délégué avec droit d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Krimou, P. Pajtler, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 131S, fol. 92, case 12. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

J.-P. Hencks.

(63013/216/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2001.